

FIRMES ÉTRANGÈRES : MES DÉMARCHES EN FRANCE

DÉCLARER UN CHANGEMENT OU UNE FIN D'ACTIVITÉ II

J'ai un changement dans la vie de mon entreprise, je fais une déclaration auprès de l'Urssaf service firmes étrangères.

→ Je complète un formulaire unique (formulaire E2/E4) disponible sous : Formulaires > Formulaire E2E4

J'informe l'Urssaf service firmes étrangères dans les cas suivants :

JE MODIFIE MON ACTIVITÉ

- modifications concernant
 l'identité (changement du nom
 commercial de l'entreprise et
 d'adresse, ouverture d'un
 établissement en France,
 changement de représentant
 social et la fin de mandat);
- le changement d'adresse de correspondance.

JE STOPPE MON ACTIVITÉ

 si je n'emploie plus de personnel salarié relevant du régime français, j'utilise également le formulaire E2/E4.

Attention: si je n'effectue pas ces démarches nécessaires quant à la cessation de mon activité, mon compte reste actif, et les déclarations de cotisations et contributions resteront obligatoires et le règlement des cotisations sociales sera attendu.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- www.foreign.compagnies-urssaf.eu
- @ sfe@urssaf.fr
 - depuis la France : (0) 806 802 633
 - depuis l'étranger : 00 33 (0)806 802 633
- □ Urssaf Alsace SFE / TSA 60003 / 38046 GRENOBLE CEDEX 9